

Comment s'incorporer à l'Opus Dei ?

31/12/2003

L'incorporation se fait par l'intermédiaire d'une déclaration formelle de la part de la Préлатure et de l'intéressé. Elle se fonde sur la valeur de la parole donnée et sur l'honneur de chrétien de la personne qui s'incorpore à la Prélature, et elle comporte un engagement pour la vie : lutter pour être saint, selon l'esprit de l'Opus Dei. De ce fait, l'incorporation ne se fait qu'à la

majorité, et suppose une décision libre, réfléchie et mûrie. Elle exige de plus une formation préalable indispensable ainsi qu'une période de préparation adéquate.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/comment-sincorporer-a-lopus-dei/> (23/02/2026)